

Je disais, monsieur l'Orateur, au début de ces remarques, qu'il me suffisait d'invoquer ma qualité de libéral pour autoriser mon vote en faveur de la mesure actuellement sous la considération de la Chambre. Le but primordial du libéralisme politique, c'est le relèvement des masses populaires par une législation progressive respectant la liberté non seulement d'opinions mais aussi d'action des diverses fois religieuses.

Les Pères de la Confédération étaient animés de de cet esprit de libéralisme lorsqu'ils donnèrent à notre province le régime des écoles séparées. Ils voulurent que la majorité catholique et la minorité protestante aient chacune la main libre dans ses affaires scolaires.

La minorité protestante croit actuellement pouvoir améliorer sa situation en décrétant pour elle l'obligation scolaire ; comme libéral je suis prêt à voter en faveur de cette loi, pensant respecter par là l'esprit de notre constitution et supporter une mesure de nature à rendre meilleure la condition du groupement auquel elle s'appliquera.

Il ne faut pas avoir été mêlé à toutes les classes pour ne pas prétendre que l'instruction est un des principaux leviers du relèvement social. Pour affirmer le contraire il ne faut pas savoir regarder autour de soi ni lire les grandes lignes de l'histoire. Que l'on compare la situation économique et mo-

ra
pa
d'
pr
l'in
de
co
ré
lib
no

pro

d'o
cet

(
ne
soit
fut
env
et e
pra
phi
N
pou
sant
la n
J